



BERSOT Roger

21 ans

Né le 9 juin 1935 à La Bonneville-sur-Iton

Domicilié à La Bonneville-sur-Iton

Boucher

Célibataire (fiancé)

Médaille militaire à titre posthume

Croix de la Valeur militaire avec palme

Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec agrafe « Tunisie »

MORT POUR LA FRANCE

1956



Roger Bersot est né le 9 juin 1935 en même temps qu'un frère jumeau Pierre. Roger et Pierre font leurs études jusqu'au certificat d'étude. Ils deviennent ensuite apprentis bouchers puis ouvriers bouchers. Pendant son temps libre, Roger joue au football pour l'équipe de l'usine locale de La Bonneville-sur-Iton¹.

Il est appelé en mars 1956 pour effectuer son service militaire. Il est affecté au 4^e régiment de tirailleurs tunisiens et envoyé directement en Tunisie. Il embarque à Marseille le 13 mars et débarque le lendemain à Tunis. Après avoir fait ses classes sur place, il est affecté en juillet au 24^e régiment d'infanterie puis détaché 15 jours plus tard à la 2^e compagnie du **60^e régiment d'infanterie** comme soldat de 2^e classe.

Il est tué le 3 octobre 1956 au djebel El-Hamra (Tunisie) avec près d'une dizaine de camarades lors d'un accrochage avec l'ennemi dans la région de Kasserine, dans le centre ouest de la Tunisie, à proximité de la frontière algérienne².

Ses obsèques sont célébrées le samedi 27 juillet 1957. Il est inhumé au cimetière de La Bonneville-sur-Iton³.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Jeune soldat qui, au cours de l'accrochage du 3 octobre 1956, au djebel El-Hamra (Tunisie) a fait preuve de réelles qualités de courage, de calme et de sang-froid. Combattant, digne de tous les éloges, après avoir pris une grande part au combat, est tombé mortellement frappé en se portant au secours d'un camarade blessé⁴. »

¹ Renseignements fournis par la famille.

² *La Dépêche d'Évreux*, 3 août 1957.

³ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 55-270-1575.

⁴ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 27 décembre 1960 publié au JO le 3 janvier 1961.